



Pénurie d'eau : montée en gamme de la désalinisation... sous plusieurs conditions



Un séjour de cohésion riche et varié pour les jeunes volontaires du Service national universel

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2670 - Édition du 16 Juin 2023



Le Minbar de Mayotte intègre le Plus Grand Musée de France

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE

OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

CULTURE : Le Minbar de Kaweni officiellement récompensé

C'est à Dzaoudzi, dans les jardins attenants au Musée de Mayotte, que le prix « Le Plus Grand Musée de France » a été solennellement remis aux différents porteurs et soutiens de ce projet et le moins que l'on puisse dire, c'est que la légitime fierté ambiante était palpable.

Lancé nationalement en mars dernier, le fameux concours, conjointement orchestré et soutenu par *La Fondation La Sauvegarde de l'Art Français* et l'international groupe leader en assurance, *Allianz*, a eu pour effet de mobiliser durant 3 semaines plus de 80 000 votes, à travers tous les territoires français, métropolitains et d'Outre-mer, afin de soutenir la restauration d'une oeuvre locale sélectionnée par région. Après une heureuse présélection et, à l'issue, une bataille régionale des plus intensément serrées, nourrie d'un insoutenable suspense, avec *La Fontaine de la Vierge* à Saint-Paul de la Réunion, c'est donc notre *Minbar*, initialement originaire de la moquée du Vendredi de Kawéni, et



Abdou Salam Boundjadi, créateur et sculpteur de ce Minbar qu'il a aussi, à l'époque, utilisé en tant que hatwibu

rattaché depuis 20217 au **MuMa** en Petite-Terre, qui a été **officiellement désigné lauréat océan Indien** avec 3 209 votes contre 2 936.



Récompense au moyen de ce chèque de 8 000 euros qui permettra d'investir dans la restauration traditionnelle de ce Minbar

Présentation globale et pleine symbolique locale

Créée au sortir de la 1ère Guerre Mondiale, en 1921 dans un contexte où nombreuses étaient les destructions, tant sur le plan architectural que matériel, *La Sauvegarde de l'Art Français* avait pour but initial de préserver et restaurer les oeuvres rattachées au Patrimoine de nos tricolores contrées mais également d'empêcher le vol et/ou la vente sauvage destinée à l'export, de pièces artistiques, souvent religieuses. Une conservation de « trésors nationaux » donc, qui s'est majoritairement tournée vers le milieu catholique et rural au regard de notre histoire et qui a très vite bénéficié d'une reconnaissance "d'utilité publique", dès 1925.

Dans l'évolution logique et la légitime montée en puissance qui confirme le caractère efficient de cette entité*, le projet *Le Plus Grand Musée de France* partage l'idée que les plus éminents chefs d'oeuvres ne se trouvent pas systématiquement dans les musées de renom mais plutôt, et dans la majorité des cas, dans notre quotidien, à proximité de nos lieux de vie, voire d'habitation. Sous-valorisés la plupart sur temps, méconnus voire abandonnés, nombreux sont les témoins artistiques et religieux du Passé qui disparaissent chaque année ou qui en prennent la triste voie. Et mine de rien, mine de crayon, notre *Minbar* en est la parfaite illustration; lui qui a d'abord été abandonné dans la rue, après quelques annuités de service et qui s'est vu grandement dégradé, notamment à cause d'actes de vandalisme, de plein soleil mais également de pluie... Quelle ironie lorsqu'on connaît son histoire et toute sa symbolique actuelle, le plaçant sous les feux des projecteurs nationaux, sous l'égide du **MuMa** mais également la **Fédération de La Sauvegarde de l'Art Français**.

Une miraculeuse mobilisation...

Cette **récompense de 8 000 euros** décernée par le **Groupe Allianz**, en vue

d'entamer les travaux de restauration nécessaires à la seconde jeunesse bien méritée de ce *Minbar*, n'a pas été acquise dans la facilité; par contre, il est indéniable que cette victoire est avant tout celle de l'Union. Une saine union qui fait la force et s'ouvre aux miracles car, quelles que soient les idées, les aspirations politiques, les trajectoires espérées pour notre île et tant d'autres facteurs souvent divisionnaires, eh bien incontestablement, le projet *Minbar* a su convaincre, rassembler et grandement mobiliser.

Une mobilisation soutenue activement par la conviction d'**Abdoul Karim Ben Said**, *directeur du MuMa*, aussi à l'origine de cette participation au concours et véritable dynamiseur de communication porteuse.

C'est donc via les réseaux sociaux, les relances aux proches, aux amis, à la famille, aux moult ramifications allant même jusqu'aux plus hautes sphères, qu'il a été demandé à tous de participer, de voter et ce, même durant les dernières minutes avant clôture. Un plein investissement chronophage, comme nous le confie le précité mais qui en vaut amplement la peine, plaçant ainsi Mayotte et la représentation de son



Le directeur de MuMa tient à rappeler qu'au "même titre que n'importe quel autre territoire de France, riche de son Histoire et de son Art, l'île de Mayotte n'a pas à rougir de ce qu'elle est et de ce qu'elle a, bien au contraire" et souhaite amplifier cette valorisation



Par petits groupes, les convives sont invités à découvrir en détail et de près cette oeuvre qui date des années 70

identité culturelle au devant de la scène; ce que ne manque pas de nous rappeler **Arnauld Martin**, *conservateur du Patrimoine et représentant préfectoral* : « Le choix de présenter cet objet, qui ne se veut pas forcément sacré mais qui est directement lié au culte musulman était un choix double au regard de ce concours à portée nationale. Il n'aurait pu en être autre car je pense que nous serions passés à côté de quelque chose d'identitaire et de vraiment rassembleur. Et comme il s'agissait tout de même d'une compétition, il nous fallait toucher le coeur des Mahorais et de ce qui fait le ciment de sa société ».

Le MuMa veut voir grand

Les études de faisabilité propre à la

rénovation du musée — qui se veut malheureusement fermé actuellement — ayant été menées et enfin terminées, le permis en cours d'instruction devrait pouvoir offrir un début de travaux de sécurisation d'ici septembre prochain, pour une ouverture souhaitée, dès ce mois de décembre 2023; selon l'engagement pris par le directeur et ce, même si le chantier n'est pas terminé. Ce souhait d'offrir rapidement et de nouveau un lieu de Culture, d'Art et d'Histoire, propre à notre territoire, s'inscrit dans la continuité des actions de reconnaissance du Patrimoine mahorais matériel et immatériel déjà menées en amont. Des actions tel que le symbolique *Mawlida Shenge*,

premier élément traditionnel de notre île à figurer dans la liste du Patrimoine culturel immatériel du Ministère de la Culture et ça n'est pas rien. Cette seconde reconnaissance nationale liée au *Minbar* apporte au MuMa une montée en puissance supplémentaire reconnue et justifiée, récompensant le plein engagement entrepris par les équipes concernées. Et comme le vieil adage dit que le 2 fait toujours appel au 3, il se murmure que d'ici la fin de l'année, de très bonnes nouvelles devraient également se présenter en lien avec la pleine reconnaissance nationale et culturelle du *Debaa* en vue de conduire tout ce beau packaging, directement aux portes de l'Unesco...

Istawi le MuMa et par la même occasion, Bravo Mayotte, terre de richesses et de singularités qu'il est indispensable de valoriser. Et cela en prend le bon itinéraire grâce aux actions de la direction du musée qui ne compte pas s'arrêter en si bon chemin, d'autres idées et dossiers sont déjà en préparation. On ne peut qu'aimer ! Marahaba MuMa et encore bravo à tous ceux qui voient grand et qui croient fort en Mayotte, bien au delà de nos cotes.

MLG

**Après une désignation d'association loi 1901, le statut de Fondation a été octroyé à La Sauvegarde de l'Art Français en 2017, permettant ainsi d'élargir son domaine d'actions.*

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com



*Dans son discours officiel, **Arnauld Martin** souligne qu'il était important que cette symbolique du culte musulman à Mayotte puisse être mise en valeur en France par le biais de ce concours*



*Un belle mise en lumière et un beau coup de fraîcheur attendent ce **Minbar** qui sera une des pièces maitresse du **MuMa***

Appel à Candidatures

Conseil Intercommunal de l'Environnement de la **CCPT**



**Devenez acteurs de la transition écologique et
énergétique de Petite Terre**

**Agir pour construire un avenir durable
pour nos enfants !**

**Le dossier de candidature est disponible
à la Communauté de communes de Petite
Terre et sur
mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr**

**Dossier
A déposer par email avant 23 juin 2023**

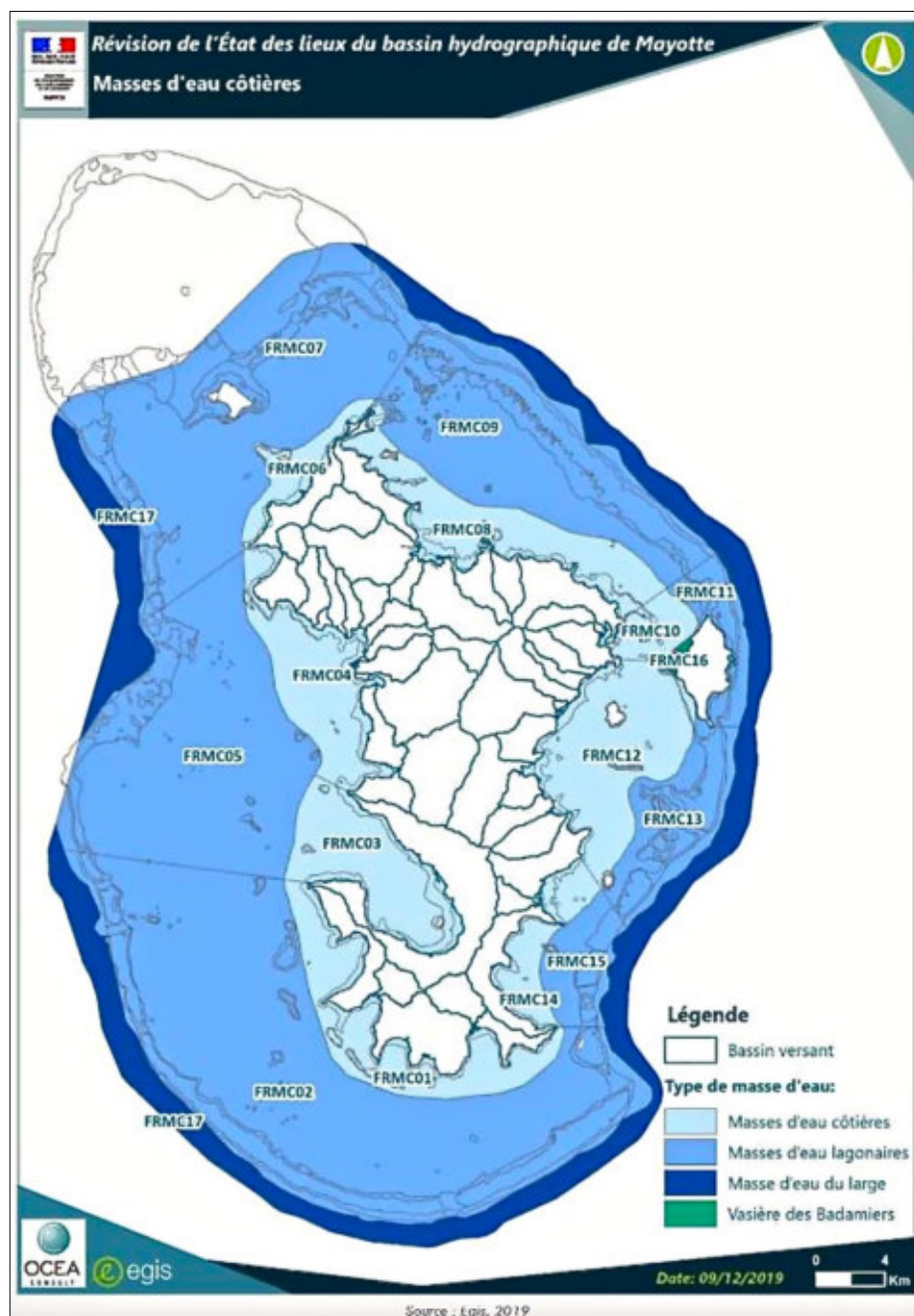


JUSTICE : Pénurie d'eau : montée en gamme de la désalinisation... sous plusieurs conditions

Alors que notre usine de dessalement devrait fournir des mètres cubes supplémentaires à la fin de l'année et qu'une 2ème est en réflexion, les regards se tournent également vers la grande bleue en métropole. Avec plusieurs mises en garde qu'il faut intégrer.

Depuis plusieurs semaines, les trajectoires météorologiques de Mayotte et des autres régions françaises, convergent. Déficit de pluviométrie, diminution des nappes aquifères, stress hydrique de la végétation, les termes font hélas florès un peu partout. Faute de pluie, le recours aux autres méthodes de production d'eau potable est évoqué, et la désalinisation se taille une belle part. Nous avons tous vu le même reportage d'un consommateur du Sud de la France émettant un jugement chantant sur une différence de goût après avoir dégusté un verre d'eau dessalée. Un article de l'édition de mercredi 14 juin du Monde vient de sortir, avec une large place laissée à cette méthode par extraction d'eau de mer. Comme dans le reportage télé, il n'est pas fait état de Mayotte, un des rares départements de France pourtant qui a innové en la matière. Il nous manque des courroies de transmission médiatique.

Mayotte peut pourtant servir d'expérience, en bon et mauvais exemples. Notre territoire a en effet été pionnier avec la mise en service d'une usine de dessalement dès 1997 en Petite Terre. Mais faute d'études sérieuses, sa production n'avait pas été à la hauteur des espérances. [Même erreur en 2017](#), lors de la pénurie d'eau potable, avec la décision pressante de la préfecture d'accroître la production de l'usine, raccourcissant la phase de test de ponction sur le « trou bleu » du lagon par Vinci-Construction Mayotte. En 2018, la qualité de l'eau n'étant finalement pas au niveau, les



Masses d'eau côtières de Mayotte (Egis 2019)

osmoseurs ont saturé, ne permettant toujours pas à l'heure actuelle de compter sur ce surplus d'eau potable.

Qu'aucune solution n'ait été trouvée depuis, et malgré les engagements de l'entreprise, reste un mystère sans doute financier, avec pourtant une éclaircie annoncée il y a quelques

mois par les Eaux de Mayotte : la livraison de l'extension de l'usine de dessalement prévue pour fin 2023.

Une note salée... pour la mer aussi

Une 2ème usine est en cours d'étude en Grande Terre, opérationnelle en 2026 nous dit-on. Cette 2ème unité devra

tirer partie des difficultés de la 1^{ère}, mais également des études menées en métropole, avec des alertes rapportées par le quotidien [Le Monde](#).

Tout d'abord sur les aspects énergivore et couteux de ces usines. Comme à Mayotte, elles fonctionnent généralement aux énergies fossiles, donc contribuent aux émissions de gaz à effet de serre, donc au réchauffement climatique, donc à la pénurie d'eau. Ainsi, « l'eau dessalée revient deux fois plus cher que celle traitée dans une station d'épuration avant d'être réutilisée, et quatre fois plus que celle de rivière », selon le

président de Veolia.

Une solution serait de passer par le solaire. Une entreprise, Osmosun, équipe ses unités de dessalement de panneaux photovoltaïques. « Elle compte une soixantaine d'installations dans vingt-sept pays d'Afrique, d'Asie, de Polynésie, dont certaines à la fois solaires et reliées au réseau électrique ».

Autre mise en garde, l'impact des rejets de sel pur sur l'environnement marin, augmentant le taux de concentration en sel sur ces zones. « Les écosystèmes pâtissent des rejets de concentrat de

sel, du déversement d'eau chauffée, des restes de substances détartrantes, antibactériennes, antimousses, antialgues. » En 2019, une équipe internationale d'universitaires alertait sur les rejets cumulés des usines de dessalement dans le monde, qui atteignaient alors 141,5 millions de mètres cubes de saumure par jour. « Très élevées dans le golfe Persique, elles affectent la diffusion de la lumière et la circulation de l'oxygène dans la colonne d'eau. »

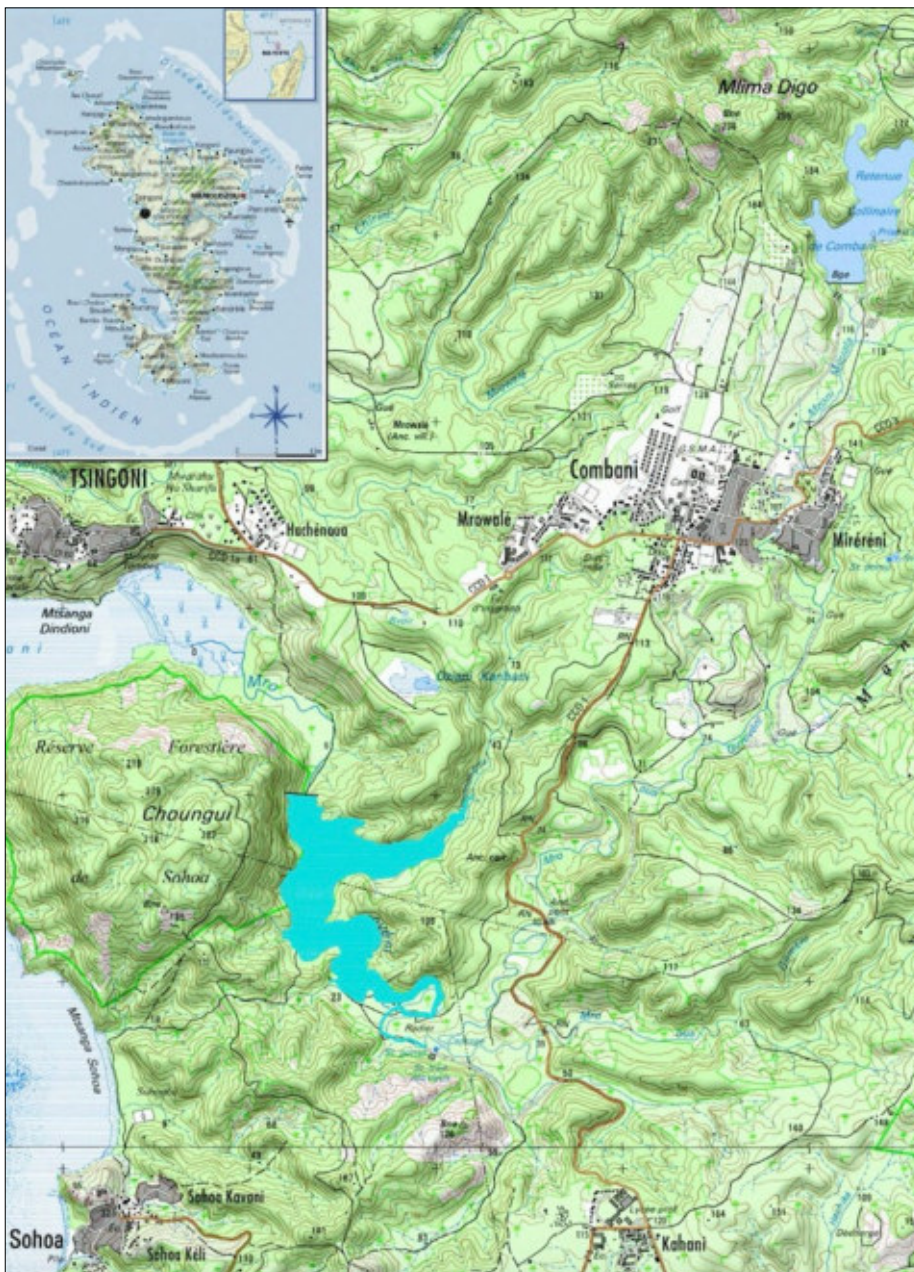
Et il ne semble pas possible de récupérer le sel ainsi extrait au regard des produits chimiques utilisés au long du processus de dessalement de l'eau.

Multiplication des bassines

Troisième alerte, le changement de mode de consommation qu'induit ce qui peut s'assimiler à une manne sans fin : l'eau de mer. Suite à l'apport en eau dessalée dans l'une des régions du globe les plus soumises au stress hydrique, « les habitants de certaines villes du Golfe en utilisent 500 litres par jour en moyenne. Près de cinq fois plus qu'un citoyen danois ou plus de trois fois plus qu'un Français ». Bien qu'il y fasse plus chaud, la différence est énorme. Ainsi, en 50 ans, ces habitants sont passés « d'une utilisation très prudente et parcimonieuse de l'eau à une utilisation qui est devenue l'une des plus élevées au monde », rapporte l'article du Monde.

Plusieurs points qui doivent inciter à développer les autres sources d'approvisionnement à Mayotte. Les forages bien sûr, avec une mise en service dès 2023 avait annoncé les Eaux de Mayotte, la lutte contre les fuites dont le volume, 3.000m³ par jour, correspond au différentiel entre la production et la consommation actuelles, mais qui sont aussi aggravées par les remises en eau après coupures. La 3^{ème} retenue collinaire dont on aimerait avoir des nouvelles du foncier et d'une [DUP à moitié engagée](#).

A ce sujet, on entend ça et là une



Le projet de 3^{ème} retenue collinaire tel que pensé en 2012

remise en question de cette 3^{ème} réserve d'eau en raison d'une pluviométrie défaillante. Or, et c'est mathématique, lorsqu'il pleut, si on multiplie les bassines dans son jardin, on aura un volume d'eau plus important à la fin que s'il n'y avait eu qu'une seule bassine. Et ce, quelque soit la quantité d'eau tombée. Et si en plus vous avez la chance que le nuage se positionne au-dessus de la 3^{ème} retenue collinaire, c'est tout bénéfice ! D'autre part, Météo France n'annonce pas une saison des pluies moins abondante dans les années à venir, mais plus intense et concentrée sur deux mois.

Anne Perzo-Lafond



Détection de fuites en mai 2021 par la société Ax'eau

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



scannez moi



ACCOMPAGNER LES
AGENTS DU SECTEUR PUBLIC
DANS LEURS PROJETS,
C'EST ÇA ÊTRE À LA
HAUTEUR DE NOS CLIENTS.

**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 794 404,25 EUR. 326 127 784 RCS Paris. Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Banque Française Commerciale Océan Indien - Société Anonyme au capital de 16 666 800,00 EUR. Siège social : 58 rue Alexis de Villeneuve - CS21013 - 97404 Saint-Denis Cedex. RCS Saint-Denis 330 176 470. Groupe The Mauritius Commercial Bank et Groupe Société Générale. N° TVA Intracommunautaire : FR51330176470.

RETROUVEZ-NOUS SUR BFCOI.COM ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE 

ÉDUCATION : Un séjour de cohésion riche et varié pour les jeunes volontaires du Service national universel

Après avoir été encourager les candidats à l'occasion de l'épreuve de philosophie du baccalauréat mercredi dans la matinée, le recteur de Mayotte, Jacques Mikulovic, s'est rendu hier matin au lycée de Dembéni. Il a assisté à la levée des couleurs auprès de 80 jeunes qui effectuent en ce moment un séjour de cohésion dans le cadre du Service national universel (SNU).

Cela fait maintenant plusieurs jours que des élèves âgés de 15 à 17 ans participent à un séjour de cohésion. Après avoir suivi des ateliers sur la défense et la mémoire mardi, fait du kayak mercredi, la journée d'hier était consacrée à plusieurs ateliers autour de l'économie en partenariat avec l'IEDOM. « Durant toute la matinée ils font des ateliers et des exercices en lien avec la gestion et l'économie au sens large. L'objectif

est qu'ils sachent détecter certaines arnaques, qu'ils acquièrent des notions de comptabilité et qu'ils puissent par exemple gérer un budget. L'après-midi va être réservé à des ateliers pour savoir comment rédiger un cv et une lettre de motivation », indique Nouridine Boinahery, chef de projet SNU au sein de la Drajes (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)

L'académie de Mayotte aux avant-postes concernant le SNU

Le SNU étant un dispositif sous l'égide de l'Éducation nationale, le recteur de Mayotte avait fait le déplacement pour assister à la montée du drapeau mais aussi encourager les élèves dans leur démarche de volontariat. Il les a notamment remerciés et salués pour leur courage et leur volonté

de faire perdurer les valeurs de la République en faisant respecter ses symboles.

« Le drapeau est un symbole, cela représente les valeurs de la République. Il est donc important de le respecter », a-t-il dit aux élèves au début de son discours. Puis il les a félicités pour leur engagement dans une démarche de service et de respect pour favoriser le vivre ensemble. « Il n'y a pas de droits sans devoirs, a déclaré Jacques Mikulovic. Je suis d'une génération où le service militaire était obligatoire. Il est ancré dans les mémoires. Il permet de créer de la cohésion et d'aller plus loin ». Ne voulant pas non plus leur faire la morale, mais plutôt les sensibiliser au vivre ensemble et aux valeurs communes qui fondent une nation, il continuait en disant que « Vivre en société, c'est donner du sens à



Pour le recteur de Mayotte, Jacques Mikulovic, c'est la persévérance qui amène à la réussite

son existence. Pour cela il y a la nécessité d'avoir des valeurs, de défendre la liberté car c'est votre avenir et ce sera celui de vos enfants. Donner du sens à sa vie c'est aussi faire des efforts pour apprendre à se connaître. Je ne crois pas au talent. Certes, il y a des gens talentueux. Mais le véritable talent, à mon sens, c'est persévérer au quotidien, c'est comme ça que vous réussirez, et en respectant les autres aussi ».

En effet, car le but de ce séjour de cohésion est de faire grandir les élèves afin qu'ils accèdent petit à petit à l'autonomie. Le recteur a par ailleurs insisté sur la nécessité de bien apprendre la langue française, « sinon on ne comprend pas l'enseignement des autres apprentissages et disciplines. De plus, sans règles il n'y a pas de droits. Accepter un cadre, c'est accepter la loi du plus juste. Être citoyen c'est préserver les valeurs de la République et construire les règles pour le vivre ensemble, car

c'est la société qui décide des lois pour la majorité. Aussi, respecter les valeurs fondamentales cela permet d'exploiter les talents de chacun », a-t-il conclu.

Les corps de sécurité vont organiser des ateliers pour les jeunes dans les prochains jours

La levée des couleurs a été aussi l'occasion pour la gendarmerie d'être présente et d'accompagner les jeunes à mieux assimiler les valeurs de la République. « Il faut être fier d'être Français. Le drapeau ça se respecte. La Marseillaise ça se chante car on est fier d'être Français », a ainsi martelé l'adjudant Daniel Papa, commandant de brigade, devant les 80 jeunes réunis pour cette occasion. Car selon lui il était important d'être présent pour ce genre de cérémonie. La gendarmerie interviendra ainsi lundi prochain auprès de ces jeunes en proposant plusieurs ateliers autour de la cybercriminalité et des

gestes de secours.

En effet, dans le cadre du SNU et du séjour de cohésion les élèves doivent suivre des modules de formation autour du harcèlement et de la cybercriminalité. « Nous allons faire de la prévention en expliquant notamment les dangers que peuvent être les écrans, en faisant prendre conscience à ces jeunes des risques qu'ils peuvent représenter. L'objectif est ainsi de les obliger à réfléchir sur ce qui est bien et ce qui est mal, en prenant en compte l'autre afin qu'ils se mettent à sa place et fassent preuve d'empathie. A travers cela nous voulons qu'ils deviennent dans le futur des adultes responsables des actes qu'ils commettent et qu'ils soient capables d'affirmer leur position quand ils considèrent que quelque chose est mal », explique le commandant de brigade.

Trois militaires de la gendarmerie seront donc présents, lundi toute



L'adjudant Daniel Papa a rappelé aux élèves la fierté d'être français et de respecter le drapeau

la journée, pour les encadrer et ils leur apprendront, entre autres, à effectuer des exercices liés aux gestes de secours. « Nous allons leur apprendre à savoir quoi faire en cas d'accident par exemple, notamment en ce qui concerne les premiers gestes, la protection des victimes mais aussi la signalétique à mettre en place. Le but est qu'ils sachent réagir convenablement en attendant les secours. Ils auront également connaissance de tous les numéros d'urgence afin qu'ils puissent donner l'alerte ».



Michel Toumoulin, proviseur du lycée de Dembéni et Jacques Mikulovoić bien entourés par les gendarmes

B.J.

La commune de Bouéni va bénéficier du dispositif « contrats de redressement outre-mer »

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, et le ministre délégué chargé des Outre-mer, Jean-François Carenco, ont décidé de renforcer l'aide de l'État aux communes ultramarines en difficulté financière, à travers les contrats de redressement outre-mer (COROM).

Par ce dispositif, une commune en difficulté financière s'engage sur une trajectoire de redressement de ses finances et d'amélioration de sa gestion, notamment par une réduction de ses délais de paiement aux entreprises. En contrepartie, l'État s'engage à accompagner ces collectivités en mettant à leur disposition une assistance technique et une subvention exceptionnelle de fonctionnement. Actuellement à Mayotte, seule la ville de Sada bénéficiait de ce dispositif.

Aussi, après un appel à candidatures lancé le 16 février dernier auprès de 31 communes éligibles des Outre-mer (du fait de leur situation financière dégradée), la Ville de Bouéni a été retenue.

Coupure de la distribution d'eau potable ce samedi à Pamandzi

Dans le but de procéder au changement d'une vanne principale sur canalisation une coupure de la distribution d'eau potable aura lieu ce samedi de 9h à 13h.

Les rues et quartiers concernés sont :

Quartier Matsozini, rue des décasses, rue des écoles, rue de la barre, boucle de la mosquée, rue Foundi Salim, rue Salim Abdallah, rue Bahoni, rue Matoury, collège de Pamandzi, Lycée de Pamandzi, rue Andriantsoly, rue Mayotte-Matin, la Vigie mosquée Soubira.

Nous conseillons aux usagers du service lors de la remise en eau de :

- Veiller à la fermeture de tous les robinets de l'habitation et de laisser couler l'eau durant les premières minutes tout doucement.
- Laisser couler l'eau ensuite jusqu'à ce qu'elle soit claire (en la récupérant dans un récipient pour un usage autre qu'alimentaire).
- Faire bouillir l'eau pour des usages alimentaires (boissons, cuisine) dans la première demi-journée suivant la remise en eau.

JUSTICE : Adoption des projets de loi justice au Sénat avec des amendements de Thani Mohamed

Il faut « tourner la page du délabrement et de la clochardisation de la justice française », avait avancé le ministre de la Justice lors de la présentation de son projet de loi. Les sénateurs ont apporté des améliorations sur la procédure pénale ou l'encadrement des enquêtes préliminaires. Pour Mayotte, un focus est notamment fait sur la majorité effective du prévenu.

Le Sénat a adopté à une très large majorité le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 ce mardi, et le projet de loi organique relatif à l'ouverture, la modernisation et la responsabilité du corps judiciaire. « Le premier garantit une trajectoire budgétaire historique à 11 milliards d'euros à l'horizon 2027, et l'embauche de 10.000 fonctionnaires de justice, dont 1500 magistrats. Le second entend réformer le statut des magistrats de l'ordre judiciaire », précise le sénateur Thani Mohamed Soilihi.

L'occasion pour lui de rappeler les annonces du ministre Dupond-



Plusieurs amendements de Thani Mohamed Soilihi adoptés par le Sénat



Eric Dupond-Moretti au tribunal judiciaire de Mamoudzou en mars 2022

Moretti à Mayotte de l'installation d'une Cité judiciaire, d'un second centre pénitentiaire et d'un Centre éducatif fermé. Une partie du foncier aurait été sécurisé il y a 10 mois, ça urge. Et de souligner le succès des « [brigades de magistrats et de greffiers](#) », arrivés en soutien pour 6 mois, et qui ont permis jusqu'à trois audiences correctionnelles de se tenir par semaine. Une démarche à reproduire pour renforcer l'attractivité par les rémunérations et la mobilité, estime-t-il.

Liberté syndicale et impartialité

Plusieurs amendements du sénateur mahorais ont été retenus. Celui de la participation du Parlement à l'évaluation de l'expérimentation des tribunaux des affaires économiques spécialisés dans les litiges commerciaux, et surtout, le renvoi devant une juridiction adéquate d'un majeur qui se serait fait passer pour mineur quand il a commis les faits reprochés. « A Mayotte, où il arrive

que certains justiciables aient un état civil douteux, cette procédure permettra de gagner en rapidité et en efficacité », a-t-il commenté. Lors de leurs jugements, les condamnés peuvent bénéficier en effet de l'excuse de minorité qui atténue la peine prononcée.

A la suite de la prise de parole d'[Eric Dupond-Moretti qui questionnait notamment la prise de parole des magistrats](#), et de la décision du tribunal judiciaire de Mamoudzou [suspendant l'évacuation d'un bidonville de l'île](#), le Sénat a souhaité préciser que « la liberté syndicale des magistrats s'exerce dans le respect du principe d'impartialité qui s'impose aux membres du corps judiciaire et a créé une charte de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire ».

La main est désormais à l'Assemblée nationale sur ce texte.

A.P-L.

POLITIQUE : Brèves d'actu : arrivée de la délégation tanzanienne et actualité des forces de l'ordre

Deux opérations se suivent et se ressemblent à Koungou. A peine démoli, Talus 2 fait l'objet de conventions de relogement actuellement délivrées par la mairie pour un nouvel ensemble « Les Jujubiers ». Dupliquant ce qui s'est fait à Carobole où 200 familles devraient prochainement voir le début des travaux de reconstruction.

Présence du 2ème Vice-Président de Zanzibar au sein de la délégation tanzanienne

Une délégation de hautes personnalités tanzaniennes, en lien avec le développement économique, le monde de l'entreprise, la sphère politique et gouvernementale, est arrivée à Mayotte. Ce déplacement fait suite à la signature d'accords de partenariats agricoles entre la

Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM) et les Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA) de la Tanzanie.

Ils ont été accueillis ce jeudi par un Maoulida Shengué chanté par les femmes et par diverses institutions locales. Parmi elles, la conseillère départementale de Pamandzi Soihirat El Hadad et l'adjointe au maire de Pamandzi ainsi que la Chambre de L'Agriculture et de la Pêche de Mayotte (CAPAM).

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche d'accords de libre-échanges, politiques commerciales agricoles entre la (CAPAM) et les Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA) de la Tanzanie.

Interception d'un kwassa avec 15 passagers

La brigade nautique de la Police Nationale a intercepté le lundi 12 juin, à quelques dizaines de milles de la pointe de Passi Keli une barque de type kwassa-kwassa sans immatriculation ni éléments de sécurité. En provenance des Comores, le pilote et ses 15 passagers clandestins (12 hommes et 3 femmes) sont tous de nationalité comorienne.

Dans l'embarcation se trouvaient également 1380 cartouches de cigarettes Coelacanth.

“Tous ont été conduits au Centre de Rétention Administratif et ont fait l'objet de différentes procédures au regard de leur situation”. Après enquête judiciaire et décision de justice,



Arrivée de la délégation tanzanienne ce jeudi à l'aéroport

le pilote a été écroué au centre pénitentiaire de Majikavo après s'être vu notifier une interdiction du territoire français de 3 ans.

Les passagers ont fait l'objet d'une procédure administrative de reconduite à la frontière. Les cigarettes de contrebande seront quant à elles détruites.

Interpellations par les gendarmes de 17 auteurs de violences en 6 jours

Le 6 juin 2023, interpellation d'un auteur de violences aggravées et menaces de délit contre les personnes commises le 23 mai 2023 à Dzaoudzi, ainsi que de l'auteur d'un vol avec violence commis le même jour à Ouanгани, et de l'auteur d'un enlèvement avec séquestration et de violences sur un mineur de 15 ans commis le même jour à Dembéné.

Le 7 juin 2023 les militaires de la section de recherche de Mamoudzou ont mis la main sur l'auteur d'une tentative de meurtre commise le 4 juin à Koungou, et le lendemain, c'était le tour de trois auteurs de violences et outrage à l'encontre d'un militaire de la gendarmerie commis le même jour à Pamandzi.

Le 9 juin 2023 les militaires de la Brigade de Recherche de Koungou mettaient la main sur l'auteur d'une tentative de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique et participation avec arme à un attroupement commises le 5 avril 2023 à Koungou.

Le 11 juin 2023, les militaires de la brigade de Pamandzi interpellaient un auteur de violences aggravées commises le 17 mai 2023 à Pamandzi, et quatre auteurs de violences avec arme commises à Dzaoudzi. Le même jour, c'est à Koungou que deux individus étaient appréhendés pour participation avec arme à un attroupement et violences sur un militaire de la gendarmerie nationale commises à Koungou.

Enfin, le 12 juin 2023 es gendarmes de Mzouazia interpellaient deux auteurs de violences aggravées commises le 27 mai 2023 dans cette localité.



Interception d'un kwassa (Image d'illustration)



Le lot quotidien des interpellations pour la gendarmerie

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Koungou, Le Belvédère, 97600 Koungou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

AloMayJob Compétences

Avis de constitution Aux termes d'un acte SSP en date du 02/06/2023, il a été constitué une SASU. Dénomination sociale : AloMayJob Compétences

Siège social : 1 rue de la mosquée doujani 1, 97600, Mamoudzou

Forme : SAS Capital : 1 000 Euros divisé en 100 actions de 10 euros

Nom commercial : AloMayJob Compétences

Objet social : La société a pour objet à Mayotte dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle d'utilité sociale : - L'exercice de l'activité de travail temporaire d'insertion répondant à la définition du secteur de l'insertion par l'activité économique donnée par les articles L.5132-1 à L.5132-17 du Code du travail et de la fourniture de services de placement privé. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Et plus généralement toutes les opérations se rapportant à l'objet ci-dessus.

Président : EURL Alomayjob Holding représentée par son gérant M. Donan William ADOUSSO demeurant : 1 rue de la mosquée doujani 1, 97600, Mamoudzou.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mamoudzou

Pour avis Le Président

Ville de Dembeni

Place de la Mairie Boîte Postale N°20 97660
Dembeni

AVIS DE MARCHÉ SERVICES



Organisme acheteur

Ville de Dembeni (976), Nassuria BACO BACAR, Place de la Mairie Boîte Postale N°20, 97660 Dembeni, FRANCE. E-mail : commandepublique@dembeni.fr.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché

Mission de programmation pour la restructuration, l'extension d'un groupe scolaire et la construction d'un réfectoire à Tsararano (Commune de Dembeni)

Lieu d'exécution

Tsararano 97660 Dembeni

ANNONCES LÉGALES

Caractéristiques

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Des variantes seront prises en considération : Non

Division en lots : Non Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Mercredi 05 juillet 2023 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en jours : 240 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. 1: Prix 60%

2: Valeur Technique 40%

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

Date d'envoi du présent avis

15 juin 2023

AMY CONSEIL OI

Par ASSP du 12/05/2023 constitution de SASU : AMY CONSEIL OI.

Capital : 100 €

Siège social : CCI MAYOTTE BAL N41 PLACE MARIAGE CS 73904 - 97641 MAMOUDZOU CEDEX.

Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ; Conseils de gestion aux entreprises et services associées ; Conseil et fourniture de prestations de service auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés dans la stratégie, la direction, la gestion, en Ressources Humaines, la finance, la

production, l'informatique, le commercial, les moyens de traitement de l'information ainsi que dans tout autre domaine de leurs activités ; Conseil en stratégie, conseil en relations publiques, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Services de formation. Externalisation et gestion de la paie-RH.

Président : ALI MOHAMED BEN ALI, 14 rue Dederouki, BP 106,97630 - Mtsamboro (FRANCE).

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.



**Ville de Dzaoudzi-Labattoir
(976)**

Rue de l'Hôtel de Ville BP 93

97610 Labattoir

AVIS D'ATTRIBUTION

FOURNITURES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Dzaoudzi-Labattoir (976), Contact : Monsieur, Saïd Omar OILI, Maire, Rue de l'Hôtel de Ville BP 93, 97610 Labattoir, FRANCE. Tél. : +33 269601175. Fax : +33 269600436. Courriel : zaharia.toilibou@cc-petiteterre.fr. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

ANNONCES LÉGALES

II.1.1) Intitulé : ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE DE DZAOUZDI-LABATTOIR

II.1.2) Code CPV principal

34100000

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte

ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE DE DZAOUZDI-LABATTOIR

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : oui

II.1.7) Valeur totale du marché

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

34100000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Mairie de Dzaoudzi-Labattoir

II.2.4) Description des prestations

2 véhicules légers pour la Police Municipale avec les équipements PM

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40% Qualité

Valeur technique : 50% Délai : 10%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Le lot est déclaré infructueux et va être relancé dans les jours à venir. La seule offre remise est irrégulière.

LOT N° 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

34100000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Mairie de Dzaoudzi-Labattoir

II.2.4) Description des prestations

1 Véhicule fourgon cabine approfondie pour le Service Technique

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40% Qualité

Valeur technique : 50% Délai : 10%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Le lot est déclaré infructueux et va être relancé dans les jours à venir, aucune offre déposée.

LOT N° 3

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

34114000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Mairie de Dzaoudzi-Labattoir

II.2.4) Description des prestations

1 mini chargeuse avec ses équipements pour le Service Voirie

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 50% Délai : 10%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Le lot est déclaré infructueux et va être relancé dans les jours à venir, aucune offre déposée.

LOT N° 4

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

ANNONCES LÉGALES

34114000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY

Lieu principal d'exécution : Mairie de Dzaoudzi-Labattoir

II.2.4) Description des prestations

1 Véhicule utilitaire benne sans permis pour le Service Cadre de Vie

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 50% Délai : 10%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Le lot est déclaré infructueux et va être relancé dans les jours à venir. La seule offre remise est irrégulière.

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

Référence de l'avis au JO : 2023/S089-275372 du 08 mai 2023

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation

Section V : Attribution

LOT N°1 : Infructueux

Intitulé : 2 véhicules légers pour la Police Municipale avec les équipements PM

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°2 : Infructueux

Intitulé : 1 Véhicule fourgon cabine approfondie pour le Service Technique

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°3 : Infructueux

Intitulé : 1 mini chargeuse avec ses équipements pour le Service Voirie

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

ANNONCES LÉGALES

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°4 : Infructueux

Intitulé : 1 Véhicule utilitaire benne sans permis pour le Service Cadre de Vie

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Le Tribunal Administratif de Mamoudzou Les Hauts du Jardin du Collège rue de l'internat , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Greffe du Tribunal Administratif de Mamoudzou La même que celle précédente , 97600 Mamoudzou FRANCE.

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

13 juin 2023

CABINET DE SAGES-FEMMES JASMIN

Par acte SSP du 26/05/2023, il a été constitué une SCM ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CABINET DE SAGES-FEMMES JASMIN

Objet social : - faciliter l'exercice libéral professionnel de sage-femme de ses membres par la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer cette profession, notamment par l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces profession, ou au logement de ses membres ou de son personnel. - L'entretien des biens énumérés ci-dessus et plus généralement faire face à tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la société. - Le financement et le règlement des dépenses de la société et la répartition entre les associés de ces charges, en fonction de ce qui est mis à la disposition de chacun.

Siège social : 2 RUE DES 100 VILLAS TREVANI 97690 KOUNGOU.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme CHOUDAR Roxane, demeurant résidence bellevue n°02 Lotissement les 3 Vallées majicavo lamir 97600 Kougou, Mme DUMORTIER Claire, demeurant 3B résidence Jardin d'Agadir Lotissement les 3 Vallées Haut Vallon 97600 Kougou

Immatriculation au RCS de Mamoudzou

